



NE TARDEZ PLUS !

Encore 1 an pour
rénover votre immeuble
ou votre logement avec
L'OPÉRATION CENTRE ANCIEN

Bénéficiez d'un accompagnement
administratif, technique et d'aides
financières pour réaliser vos travaux
et redresser la gestion de votre copropriété.



Scannez



pour obtenir plus d'informations
sur l'Opération Centre Ancien
CHAMBERY.FR

Pour qui ?

- Propriétaire occupant de votre appartement.
- Propriétaire bailleur, vous louez votre appartement.
- Copropriétés.

Quels travaux ?

- Travaux de rénovation globale de votre immeuble ou de votre logement.
- Amélioration des performances énergétiques.
- Accessibilité ou adaptation à la perte d'autonomie.

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels inscrits au répertoire des métiers ou du commerce.

Quelles aides dans votre situation ?

PROPRIÉTAIRE OCCUPANT DE VOTRE LOGEMENT :

- 35% à 75% du coût des travaux.
- Occupation minimum de 6 ans après travaux en tant que résidence principale.
- Sous conditions de ressources.

PROPRIÉTAIRE BAILLEUR, VOUS LOUEZ VOTRE LOGEMENT :

- 35% à 60% du coût des travaux.
- Engagement de louer votre logement pendant 9 ans avec un loyer maîtrisé (fixé par convention avec l'ANAH).
- Avantages fiscaux ou réductions d'impôts possibles.

COPROPRIÉTÉS :

- 35% à 70% du coût des travaux.
- Copropriétés avec un certain niveau de dégradation du bâtiment.

Attention :

Tout travaux déjà commencé ne donne pas droit aux aides.

Ma copropriété n'est pas organisée :

Il est aussi possible d'obtenir un accompagnement pour organiser votre copropriété ou améliorer sa gestion : organisation d'une assemblée générale, missionner un syndic (même bénévole), assurer l'immeuble, modifier la répartition des tantièmes...

Dans certaines situations des aides financières seront possibles.



Exemple d'une opération accompagnée

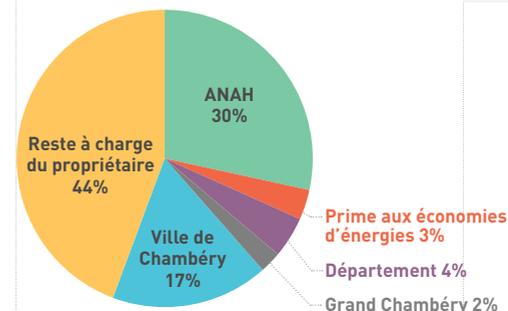
Travaux de rénovation globale d'un logement T2 de 54 m² avec amélioration de la performance énergétique.

Coût de travaux de **49 457€ TTC**

Aides financières : **27 726€** soit 56% du coût des travaux

Engagement de louer **pendant 9 ans** à un loyer intermédiaire

Exemple de projet financé, après diagnostic technique, accompagnement et réception des travaux



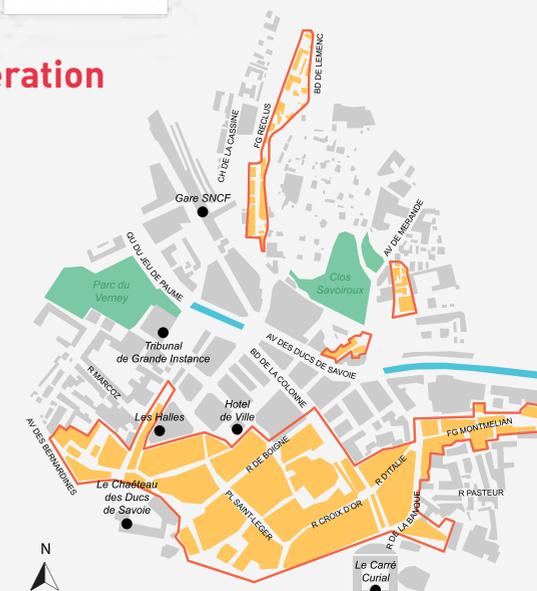
Parts des aides cumulées et des restes à charge du propriétaire



Le périmètre de l'opération

3300 logements du centre-ville de Chambéry sont concernés par l'opération :

- Faubourg Montmélian
- Secteur Croix-d'Or / rue d'Italie
- Secteur Lans / Sénat
- Secteur Saint-Léger / Boigne
- Secteur Veyrat / Juiverie / Cathédrale / Porte Reine
- Secteur Sainte-Barbe / Bernardines
- Secteur haut et bas Nézin
- Faubourg Reclus



Accompagnement

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE :

Cristal Habitat, un interlocuteur unique pour le compte de la Ville, vous accompagne gratuitement dans toutes les démarches de votre projet :

- Visite du logement ou de la copropriété
- Étudie votre projet de travaux et conseils techniques
- Recherche des aides financières
- Informe sur les dispositifs de défiscalisation (MALRAUX, DENORMANDIE, COSSE...)
- Monte les dossiers de demande de subventions
- Assure le suivi avec les financeurs
- À la fin des travaux sollicite le versement des subventions



Opération Centre Ancien

Cristal Habitat vous accueille au 15 faubourg Montmélian lors de PERMANENCES

- Les lundis après-midi de 14h à 18h
- Les mercredis de 9h à 12h et de 14h à 18h

Lors des « NOCTURNES DE L'HABITAT » les deuxièmes mardis de chaque mois de 17h30 à 19h30

TÉL. 04 79 71 99 64

opah-ru@cristal-habitat.fr



WWW.CHAMBERY.FR/
OPERATION-CENTREANCIEN

